

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance et constaté la présence du quorum. Karine EYHERABIDE a donné pouvoir à Pascale URRUTY.

Isabelle HENRY et Xabi LARRE sont absents.

Après lecture le compte rendu du 27 août 2019 2019 du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1. Engagement de la procédure de classement en Site Patrimonial Remarquable:

Sur la base de la note d'intentions- Site Patrimonial Remarquable, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement d'une procédure de classement d'un Site Patrimonial Remarquable sur le territoire de la commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT auprès du Ministre chargé de la Culture et autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à engager toute étude en vue de la concrétisation de la procédure.

2. Approbation des rapports de la CLECT:

L'objectif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges et recettes transférées à l'EPCI. Les rapports de la CLECT sont approuvés à l'unanimité, 25838€ sont versés à la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port par la CAPB en titre du FCIP (année 4 de neutralité budgétaire). L'attribution de Compensation 2019 pour la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port s'élèverait à 342112€.

3. Création de postes d'agents recenseurs:

Le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020, 2 postes d'agents recenseurs sont créés à cette attention.

4. Périmètre ZAD Sainte Eulalie:

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le périmètre de la ZAD Sainte Eulalie en l'état.

5. Déclassement d'une portion de chemin rural:

Dans le cadre de l'achat du terrain par le SIVU pour les abattoirs, il est nécessaire de déclasser une portion de chemin rural d'une superficie de 136m². Pour ce faire, le Conseil Municipal charge, à l'unanimité, Monsieur le Maire de lancer une enquête publique.

6. Procédure d'acquisition d'un bien sans maître:

Malgré des recherches, il n'a pas été retrouvé de propriétaire de la parcelle B433, constituant le chemin en T du lotissement situé derrière le marché couvert. Le conseil municipal lance la procédure d'acquisition d'un bien sans maître afin de l'intégrer dans la voirie communale.

7. Classement en voirie communale:

Il s'agit d'une régularisation afin d'intégrer la parcelle A917 (constituant une partie du chemin de Salicarte) d'une superficie de 837m² en voirie communale.

8. Festival Citadelle en Scène- solde de subvention:

Les dépenses totales du festival Citadelle en Scènes 2019 s'élèvent à 40467€ (38948€ en 2018).

Les recettes totales du festival Citadelle en Scènes s'élèvent à 26609€ (19247€ en 2018).

Il est voté un solde de subvention de 4000€ (subvention totale 14000€; subvention totale 2018 19698€).

9. Essor Basque 2020:

Une subvention de 3200€ est attribuée à l'Essor Basque à l'unanimité.

10. Motion pour le maintien des services de la DGFIP sur le territoire:

La motion est adoptée à l'unanimité.

11. Fixation de la durée d'amortissement du train de loisirs:

A la demande du Trésor Public, la durée d'amortissement du train de loisirs est fixée à 15 ans.

Questions diverses:

Indemnités au comptable public: l'indemnité de conseil à la perceptrice est fixée à 448,35€

Adressage: une réunion est prévue le jeudi 21 novembre à 18h afin de valider le travail du service administratif sur l'adressage.

Bilan du comité d'animation: le bilan 2019 est positif avec un solde de 2861,26€.

Esquisse du cinéma le Vauban: suite à l'esquisse du maître d'oeuvre, Samuel Paulet, acceptée par l'association Garazikus, il est décidé de demander au maître d'oeuvre de procéder à la réalisation des plans d'exécution

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel DUPLACEAU.

